

DAJI/2023/Décision/Don/04

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Direction du Développement Durable

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que la Mutuelle Générale de l'Education Nationale a fait savoir, par un courrier en date du 16 janvier 2023, qu'elle avait décidé d'apporter un don de 500€, au bénéfice de la Direction du Développement Durable, en vue de l'organisation de la 8^{ème} édition du concours « DD en TRANS' » édition 2023, portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté le don d'un montant de 500 €, pour l'achat de cartes Ethi'Kdo remises aux lauréats, émanant de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale dans le but de soutenir l'organisation de la 8^{ème} édition du concours « DD en TRANS' : le développement durable est interdisciplinaire », se déroulant le 30 mars 2023.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 3 mars 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU'.